

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURLANS

L'an deux mil neuf et le vingt du mois de février à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain PATTINGRE, Maire ;

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, MARAUD Delphine, BARDOUX Gérard, CADET Philippe, DUBOIS Philippe, COLOMER Patrick, GANDELIN Loïc, JACQUES Marielle, PEYFORT Jean-Christophe.

ABSENT EXCUSES : GALATOIRE Jocelyne, MELOT Pierre

Mme GALATOIRE donne pouvoir à Mme JACQUES

M. MELOT donne pouvoir à M. BARDOUX

M. COLOMER Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres :

en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 16 Février 2009

OBJET DE LA DELIBERATION : 07/2009

TARIFS SALLE COMMUNALE

Le Conseil Municipal :

VOTE à l'unanimité des tarifs suivants :

LOCATION SALLE

	ASSOCIATION COMMUNALE	RESIDENT LA COMMUNE	PERSONNE EXTERIEURE
ARRHES (réservation)	50 €	50 €	60€
CAUTION (à la remise des clés)	250 €	250 €	250 €
SALLE			
Journée	80 €	120 €	170 €
Mercredi	40 €	50 €	
Week End	120 €	150 €	250 €
MOBILIER			
Réfrigérateur Lave vaisselle Gazinière – micro onde congélateur	MISE A DISPOSITION AVEC LA SALLE		

Les Associations de Courlans bénéficient une fois par an de la gratuité des locaux pour l'organisation d'une manifestation.

Tarifs en cas de dégradation ou salle rendue en état de salissure inacceptable

Nettoyage : 250 €

Chaise abîmée : 50 €

Table abîmée : 160 €

Autres mobiliers : suivant devis du fournisseur après état du matériel

Un titre de recettes du montant des dégâts sera envoyé au locataire.

**Pour copie conforme,
Le Maire,
*Alain PATTINGRE***